

Neuvième appel à propositions du GAFSP

Directives pour les soumissions des pays

Dates importantes	
Lancement de l'appel	13 mai 2026 (mercredi)
Soumission de la proposition et des autres documents requis	15 septembre 2026 (jeudi)

Neuvième appel à propositions du GAFSP : lignes directrices pour les soumissions des pays

1. Introduction

Malgré une production alimentaire mondiale suffisante, des millions de personnes souffrent de la faim ou de malnutrition parce qu'elles n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive, ou, plus souvent encore, parce qu'elles n'ont pas les moyens de se la procurer. Selon le dernier rapport *sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde (SOFI) (2025)*, la faim et l'insécurité alimentaire dans le monde restent à un niveau élevé. Bien qu'il y ait des signes d'une légère amélioration dans certaines régions, des estimations récentes suggèrent qu'entre 638 et 720 millions de personnes souffraient encore de la faim en 2024, les progrès étant inégaux et la faim continuant d'augmenter dans certaines parties de l'Afrique et de l'Asie occidentale. Ces tendances reflètent les effets combinés des conflits, des chocs économiques et des événements climatiques, et mettent en évidence un déficit de financement important, de nombreux pays à faible revenu ne disposant pas des ressources adéquates pour relever les défis de la sécurité alimentaire et de la nutrition à grande échelle.

En outre, les conflits au Moyen-Orient ont perturbé les chaînes d'approvisionnement énergétique et les transports, les chocs ayant entraîné une hausse des coûts de production et de distribution et exercé une pression à la hausse sur les prix alimentaires mondiaux. En conséquence, les risques d'insécurité alimentaire se sont accrus, en particulier dans les économies à faible revenu et dépendantes des importations, où l'accès à une alimentation abordable est déjà précaire. Ce sont les populations les plus pauvres du monde qui en feront le plus lourdement les frais. Parallèlement, la marge de manœuvre budgétaire restreinte et les niveaux d'endettement élevés limitent la capacité des gouvernements à réagir efficacement et à protéger les ménages vulnérables.¹ Le Programme alimentaire mondial (PAM) estime que le conflit pourrait potentiellement plonger 45 millions de personnes supplémentaires dans une situation de famine aiguë d'ici mi-2026.²

Dans ce contexte, il est essentiel de renforcer les réponses coordonnées et pilotées par les pays. En tant qu'instrument prêt à l'emploi et ayant fait ses preuves, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) canalise le soutien vers des investissements à fort impact et évolutifs qui favorisent une résilience à long terme face aux chocs dans l'ensemble des systèmes agricoles et alimentaires. En tant que plateforme de financement et de partenariat axée sur la demande et dirigée par les pays, le GAFSP joue un rôle essentiel dans la mobilisation des acteurs et des ressources au sein du système multilatéral afin d'accélérer et de déployer à plus grande échelle des solutions qui s'attaquent aux défis structurels auxquels sont confrontés les systèmes agricoles et alimentaires dans les pays à faible revenu. En mettant l'accent sur la résilience à moyen et long terme des chaînes de valeur agricoles, il complète les interventions humanitaires et d'urgence. Le financement par subventions du GAFSP contribue à la mise en œuvre des engagements pris par les gouvernements dans le cadre de programmes menés par les pays et de cadres multilatéraux régissant l'agriculture et les systèmes alimentaires, tout en renforçant les efforts des partenaires de développement et en améliorant l'alignement sur les priorités définies au niveau national.

Ce faisant, le GAFSP contribue à garantir une réponse collective plus efficace, durable et bien coordonnée aux chocs actuels et futurs.³

2. Plan stratégique du GAFSP (2025-2030)

Le plan stratégique du GAFSP (2025-2030) est mis en œuvre dans un contexte de pression croissante sur l'architecture mondiale du financement de l'alimentation, caractérisée par la fragmentation, la baisse de l'aide publique au développement et une marge de manœuvre budgétaire restreinte dans de nombreux pays. En réponse à cela, un meilleur alignement et une meilleure coordination des ressources sont devenus essentiels. Le GAFSP est bien placé pour servir la communauté internationale en tant que plateforme pratique aidant les pays à traduire leurs priorités stratégiques en investissements innovants⁴, intégrés et évolutifs⁵. Grâce à son approche « One GAFSP », le Programme facilite un financement et des partenariats plus cohérents, aidant les pays à relever les défis liés à la sécurité alimentaire de manière plus systémique, par le biais de systèmes agroalimentaires durables.

Conformément au [Plan stratégique du GAFSP \(2025-2030\)](#), la proposition de valeur du GAFSP dans le cadre du^{9e} appel à propositions s'articulera autour de trois rôles complémentaires du programme : (a) un **catalyseur** d'approches innovantes et intégrées⁶ visant à transformer les systèmes agroalimentaires afin de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (b) un **catalyseur** qui relie les petits producteurs aux chaînes de valeur agroalimentaires, fait le lien entre les financements publics et privés, et améliore la coordination entre les initiatives mondiales et l'aide internationale au développement ; et (c) un **facilitateur de risques** qui débloque des investissements supplémentaires de la part des gouvernements, des banques multilatérales de développement (BMD) et des investisseurs privés dans des solutions à fort impact et évolutives destinées aux petits producteurs et aux communautés rurales défavorisées dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables aux risques liés à la sécurité alimentaire.

Le^{9e} appel à propositions vise également à renforcer l'alignement et la coordination avec les cadres et initiatives multilatéraux pertinents (par exemple, les Directives volontaires et les recommandations politiques du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)⁷, l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté (GAAHP)⁸, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) de

⁴ L'innovation est définie au sens large comme un processus par lequel des individus ou des organisations mettent en œuvre des interventions fondées sur des avancées technologiques et de nouvelles méthodes d'organisation et de gestion qui sortent du cadre habituel dans le contexte local. Cela peut concerner toute une série d'activités (politiques, financières, institutionnelles) ayant des retombées positives sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et adaptées aux besoins des petits agriculteurs locaux, des organisations de producteurs, des institutions et communautés rurales, et/ou des instances nationales chargées de l'élaboration des politiques agricoles et de sécurité alimentaire.

⁵ Un investissement évolutif est un investissement conçu non pas comme un projet isolé, mais comme un élément constitutif d'un programme plus large ou d'une série d'investissements.

⁶ Les approches intégrées sont celles qui soutiennent des solutions holistiques visant à générer des bénéfices transversaux dans des domaines pertinents, tels que la nutrition, le climat et la nature, ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles.

⁷ <https://www.fao.org/cfs/policy-products/en/>

⁸ Le GAFSP est membre fondateur des piliers « finance » et « connaissances » de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, lancée en novembre 2024 sous la présidence brésilienne du G20.

l'Union africaine⁹, le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS)) ; encourager les partenariats d' s et le cofinancement avec les opérations financées par le GAFSP lorsque cela est possible ; renforcer la cohérence entre les différents volets de financement du GAFSP ; et donner la priorité à l'inclusion des pays, entités et groupes défavorisés.

Le^{9e} appel à propositions est particulièrement bien placé pour faire progresser l'initiative phare du Groupe de la Banque mondiale, Agriconnect¹⁰, dans les pays à faible revenu. Agriconnect aide les petits exploitants à passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture excédentaire, faisant ainsi de l'agroalimentaire un moteur d'emploi, de revenus et de sécurité alimentaire à grande échelle. Cette initiative est soutenue par la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque interaméricaine de développement (BID) et d'autres partenaires non membres du GAFSP.

3. Portée de l'appel et activités éligibles¹¹

Les activités éligibles au financement du GAFSP doivent se concentrer sur :

- 1) **aux résultats du système alimentaire¹²**, en particulier à *un ou plusieurs* des éléments suivants : augmentation de la productivité agricole, amélioration des liaisons entre les exploitations agricoles et les marchés, réduction des risques et de la vulnérabilité, amélioration des moyens de subsistance et de l'entrepreneuriat en milieu rural, et amélioration des institutions.
- 2) **Résultats transversaux** : les trois priorités transversales du GAFSP sont spécifiquement : l'amélioration de la résilience climatique, l'autonomisation des femmes et des filles, et l'amélioration de la nutrition – le^{9e} appel exigeant que les propositions répondent à au moins deux de ces trois priorités.

Le présent appel n'introduit aucun autre thème transversal obligatoire ou privilégié. Toutefois, les propositions sont encouragées à explorer des solutions intégrées qui répondent de manière cohérente à des défis interdépendants (voir la section 7 : Aspects particuliers des solutions intégrées).

4. Financement disponible

Le GAFSP prévoit d'allouer environ 163 millions de dollars américains sous forme de subventions aux pays éligibles qui postulent dans le cadre de cet appel. L'appel devrait financer 6 à 10 projets.

5. Pays éligibles

Cet appel sera ouvert à tous les membres de l'Association internationale de développement (IDA) classés comme pays actifs relevant uniquement de l'IDA et qui ne sont pas en « situation de non-accumulation des arriérés » auprès de la Banque mondiale.¹³ - les 58 pays énumérés dans le tableau 1 ci-dessous. Les propositions couvrant plusieurs des 58 pays éligibles sont également autorisées. Toutefois, si un pays

⁹ Déclaration de Kampala du CAADP La stratégie et le plan d'action de Kampala ont été présentés en mai 2025 et sont entrés en phase de mise en œuvre en janvier 2026.

¹⁰ <https://www.worldbank.org/ext/en/agriconnect>

¹¹ Ces activités sont tirées du paragraphe 2 du [document de gouvernance du GAFSP \(2024\)](#) et du [manuel opérationnel du GAFSP \(2024\)](#).

¹² Les améliorations de la productivité agricole englobent la production végétale, l'élevage, l'aquaculture, la pêche, les produits de la pêche, la sylviculture et les produits forestiers.

¹³ Les pays relevant uniquement de l'IDA désignent les pays éligibles à un financement de l'IDA et non de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).

participe à une proposition multi-pays, il ne peut pas soumettre en parallèle une proposition concernant un seul pays.

Tableau 1 : Liste des pays éligibles

Afrique			Asie de l'Est et Pacifique	Europe et Asie centrale	Amérique latine	Moyen-Orient	Asie du Sud
Bénin	Gambie	Rwanda	Cambodge	Kosovo	Guyane	Yémen	Afghanistan
Burkina Faso	Ghana	Sao Tomé-et-Principe	Kiribati	République kirghize	Haïti	Syrie	Bangladesh
Burundi	Guinée	Sénégal	RDP lao	Tadjikistan	Honduras		Bhoutan
RCA	Guinée-Bissau	Sierra Leone	Îles Marshall		Nicaragua		Maldives
Tchad	Lesotho	Somalie	Micronésie, États fédérés de				Népal
Comores	Libéria	Soudan du Sud	Myanmar				Sri Lanka
Congo, République de	Madagascar	Soudan	Samoa				
Djibouti	Malawi	Tanzanie	Îles Salomon				
Éthiopie	Mali	Togo	Tonga				
	Mauritanie	Ouganda	Tuvalu				
	Mozambique	Zambie	Vanuatu				
	Niger						

6. Critères d'évaluation

Le cadre de notation pour le 9^e appel mettra l'accent sur la qualité technique et la faisabilité des propositions, leur adéquation avec les cadres politiques et les priorités du pays, ainsi que la manière dont les priorités stratégiques du GAFSP (« aspects particuliers ») sont prises en compte. Les propositions seront évaluées selon les trois catégories suivantes et notées sur un total de 120 points. Pour les critères de notation détaillés de chaque sous-catégorie, veuillez vous reporter à l'annexe 1.

6.1 État de préparation et besoins du pays (20 points)

A. État de préparation du pays

La préparation du pays évalue dans quelle mesure la proposition s'aligne sur les stratégies nationales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, la gouvernance des systèmes agroalimentaires, les cadres institutionnels et les plans d'investissement, et y apporte une valeur ajoutée ; dans quelle mesure elle répond aux priorités d'investissement et de financement identifiées ; et dans quelle mesure elle démontre pourquoi le projet proposé représente la meilleure utilisation des fonds de subvention du GAFSP. Pour les pays africains, compte tenu de l'engagement à l'échelle du continent en faveur de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires dans le cadre de la Déclaration de Kampala du PDDAA et du renouvellement de l'engagement du Plan stratégique du GAFSP (2025-2030) envers le PDDAA de l'Union africaine, des informations supplémentaires seront requises pour évaluer l'état de préparation du pays au regard de l'alignement sur le PDDAA. Cela comprend à la fois une évaluation rétrospective des progrès réalisés dans le cadre du 4^e examen biennal du PDDAA et une description prospective de la manière dont la proposition contribue à la réalisation des engagements de la Déclaration de Kampala du PDDAA.

B. Besoins des pays

Des points supplémentaires seront attribués aux pays en [situation de fragilité et de conflit](#) (FCS), tels que classés par la Banque mondiale, ainsi qu'aux pays éligibles n'ayant jamais reçu auparavant de subvention dirigée par le pays au titre du GAFSP. Au 13 mai 2026, parmi les pays éligibles au GAFSP, 15 pays n'ont jamais reçu de subventions dirigées par les pays¹⁴ (à savoir l'Afghanistan, le Tchad, les Comores, la Guinée, le Mozambique, les Samoa, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan, les Tonga, les Maldives, le Sri Lanka, le Kosovo, la Guyane, Djibouti et la Syrie). Certains de ces pays ont bénéficié d'un financement du GAFSP par d'autres voies. Toutefois, comme ils n'ont jamais reçu de subvention dirigée par les pays du GAFSP, les propositions soumises par ces pays recevront des points supplémentaires en tant que pays « novices ».

6.2 Qualité de la proposition et état de préparation à la mise en œuvre (75 points)

Les propositions sont évaluées selon les quatre sous-critères suivants :

- **La qualité technique** examine si l'analyse du problème, la conception du projet, le ciblage des bénéficiaires et le plan de durabilité sont cohérents et bien étayés, y compris la manière dont les domaines thématiques transversaux sont intégrés dans la conception.
- **La théorie du changement et le cadre de résultats** examinent si la logique causale est crédible, si les indicateurs sont SMART, si les risques pesant sur l'obtention des résultats sont identifiés et atténués, et si le cadre de résultats s'aligne sur le [plan de suivi et d'évaluation du GAFSP](#).
- **Le budget détaillé** à l'appui de la description du projet évalue si les coûts sont entièrement ventilés par composante, activité et source de financement, si l'estimation des coûts est bien justifiée et si elle est accompagnée d'un tableau des coûts clair.
- **L'état de préparation à la mise en œuvre** évalue la solidité des dispositions institutionnelles, les antécédents des entités de mise en œuvre dans l'exécution de projets comparables et l'adéquation des plans visant à combler les lacunes en matière de capacités.

7. Aspects spécifiques au 9e appel à propositions (25 points)

Ces aspects portent sur les priorités stratégiques définies dans le plan stratégique du GAFSP (2025-2030). Les propositions sont évaluées selon les quatre sous-critères suivants :

- **Solutions innovantes et intégrées.** Ce critère permet d'évaluer si le projet proposé (i) intègre une innovation clairement définie, adaptée au contexte et ayant fait ses preuves ; et (ii) si les résultats transversaux sélectionnés du GAFSP et tout autre domaine thématique (eau, biodiversité et nature) sont stratégiquement intégrés dans une solution cohérente au sein de la conception du projet.
- **Cofinancement et collaboration.** Seules les propositions bénéficiant d'un cofinancement garanti et prévu, étayé par des preuves claires, seront prises en considération dans le cadre de cet appel (les contributions en espèces et en nature seront considérées de manière égale). La

¹⁴ Les pays ayant reçu des subventions comprennent ceux dont les subventions ont été par la suite annulées.

collaboration et les engagements avec des initiatives mondiales alignées sont encouragés dans le cadre de l'élaboration des propositions.¹⁵

- **L'engagement du secteur privé** évalue la crédibilité de la voie menant à la participation du secteur privé, y compris la qualité de l'analyse des opportunités de marché, les rôles identifiés pour les acteurs privés de l'appel, et la mesure dans laquelle les activités proposées sont conçues pour catalyser des investissements durables du secteur privé au-delà de la durée de vie du projet.
- **Liens avec d'autres volets de financement du GAFSP** Ce critère évalue si le candidat a identifié et exploité des opportunités de coordination avec d'autres projets financés par le GAFSP dans le pays — qu'il s'agisse des volets « dirigés par le pays », « dirigés par les organisations partenaires », « financement par investissement mixte » (BIFT) ou « guichet du secteur privé » — et si des synergies concrètes ont été explorées.

8. Processus de candidature

Préparation de la proposition : Les pays doivent préparer leurs propres propositions en consultation avec la ou les entités de supervision qu'ils ont sélectionnées. Le GAFSP ne finance pas la préparation des propositions. Une seule proposition dirigée par le pays peut être soumise par pays, laquelle doit être déterminée par un processus interne de hiérarchisation des priorités mené par le pays, en consultation avec ses partenaires de développement. Comme indiqué à la section 5, les soumissions conjointes regroupant plusieurs pays parmi les 58 pays éligibles sont autorisées ; toutefois, si un pays participe à une proposition regroupant plusieurs pays, il ne peut pas soumettre en parallèle une proposition nationale.

Collaboration avec les entités de supervision (ES) privilégiées : les pays doivent clairement indiquer la ou les ES dans le modèle de proposition. Bien que la préparation de la proposition relève entièrement de la responsabilité des pays candidats, ceux-ci doivent collaborer avec la ou les ES dès le début de la préparation du dossier afin de parvenir à un accord de partenariat. Les pays doivent choisir une ES parmi les ES éligibles suivantes pour les projets d'investissement : la Banque africaine de développement (BAD), la Banque asiatique de développement (BASD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque interaméricaine de développement (BID) ou la Banque mondiale (BM). En outre, les pays ont également la possibilité de sélectionner une deuxième institution spécialisée (IS) de leur choix pour les activités d'assistance technique qui seront directement mises en œuvre par l'une des institutions spécialisées dédiées exclusivement à l'assistance technique : l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou le Programme alimentaire mondial (PAM). L'assistance technique ne doit pas nécessairement être mise en œuvre par des entités spécialisées distinctes (c'est-à-dire la FAO et le PAM). Le pays peut plutôt choisir d'intégrer l'assistance technique au projet d'investissement. Si un pays est sélectionné pour recevoir

¹⁵ Cela inclut, sans s'y limiter, les processus politiques du GAAHP, de l'UNFSS ou du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS). Si l'on fait référence au panier de politiques du GAAHP, il convient de noter que le GAFSP ne financera pas les mesures de protection sociale ou de filets de sécurité à court terme. Tout en reconnaissant l'importance de telles interventions, le mandat du GAFSP consiste à soutenir des solutions structurelles à moyen et long terme qui renforcent la productivité des petits exploitants, leur résilience face aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles, l'accès aux marchés et la transformation des systèmes alimentaires.

une subvention du GAFSP, l'entité spécialisée du GAFSP est chargée d'aider le pays bénéficiaire à concevoir et à mettre en œuvre le projet, conformément aux politiques et procédures propres à cette entité.

Collaboration avec les participants et partenaires du projet : Outre la collaboration avec la ou les entités spécialisées, les pays candidats doivent démontrer comment ils ont collaboré et consulté les petits exploitants agricoles (hommes et femmes), les organisations d'agriculteurs, les transformateurs agricoles et d'autres acteurs du secteur privé, les groupes de femmes, la société civile, les groupes de travail sectoriels des partenaires bailleurs de fonds et/ou d'autres parties prenantes concernées lors de la préparation de la proposition.

Modèle de proposition : Les pays candidats doivent remplir le modèle de proposition. Toutes les sections doivent être complétées afin que le comité de pilotage du GAFSP puisse prendre une décision éclairée concernant l'allocation des ressources.

Documents justificatifs : l'annexe 2 répertorie les documents justificatifs requis pour compléter le dossier de candidature.

9. Processus de sélection

Le Comité directeur du GAFSP constitue et nomme un organe technique indépendant, le Comité consultatif technique (TAC), pour chaque appel à propositions du GAFSP. Le TAC pour le 9e appel examinera la proposition de projet complète de l'appel et préparera un rapport de recommandation à l'intention du Comité directeur du GAFSP. Le TAC est composé de membres possédant un haut niveau d'expérience et d'expertise technique dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, ainsi que dans d'autres domaines d'expertise essentiels.

Attribution des subventions par le comité directeur du GAFSP : sur la base des recommandations du comité technique (TAC), le comité directeur du GAFSP examinera et approuvera l'attribution des subventions pour les propositions soumises dans le cadre de l'appel à propositions (prévue en janvier 2027). Pour chaque soumission, le Comité directeur du GAFSP décidera soit (i) d'approuver le financement (et de fixer le montant de la subvention pour chaque proposition), (ii) d'approuver le financement sous réserve de l'obtention et/ou de la mobilisation de fonds supplémentaires par le GAFSP (et de fixer le montant de la subvention pour chaque pays),¹⁶ soit (iii) de ne pas approuver le financement.¹⁶ Chaque candidat sera rapidement informé de la décision du Comité directeur du GAFSP par courrier électronique envoyé par l'Unité de coordination du GAFSP.

10. Soumission

Soumission : Les documents doivent être envoyés par e-mail depuis un compte de messagerie officiel du gouvernement à [l'adresse suivante : gafsp-info@gafspfund.org](mailto:gafsp-info@gafspfund.org). Les documents soumis doivent être au format Microsoft Word, Excel ou PDF. Les propositions GAFSP et les pièces justificatives doivent être rédigées en anglais ou en français. Le GAFSP accepte également les pièces justificatives traduites à l'aide

¹⁶ Cette disposition s'applique aux projets que le Comité directeur décide de financer mais qui sont moins bien classés et ne peuvent donc pas être couverts par l'enveloppe financière disponible. Le Comité directeur fixera une date à laquelle, si des fonds deviennent disponibles, les projets pourraient bénéficier d'un financement. Par exemple, le Comité directeur peut décider que le pays X devrait recevoir un financement si des fonds supplémentaires deviennent disponibles à une date ultérieure, telle que le 30 juin 2027 (la date exacte sera indiquée dans la lettre de notification adressée au pays X).



d'outils de traduction en ligne. Si un document traduit est soumis, veuillez également joindre le document dans sa langue d'origine.

Les soumissions (documents énumérés à l'annexe 2) doivent être reçues à tout moment après le lancement de l'appel, mais au plus tard à **23 h 59 le 15 septembre 2026 (Le mardi, heure de Washington, D.C. (GMT - 5))**.

Aucune exception ne sera faite concernant la date limite ou les formats de documents. Les pays sont encouragés à soumettre leur candidature quelques jours avant la date limite au cas où des problèmes techniques surviendraient lors du processus de soumission. Les candidats recevront un e-mail d'accusé de réception dès confirmation de la réception.

Annexe 1 : Critères de sélection et notation

Sur la base de l'aperçu de la notation, vous trouverez ci-dessous un tableau détaillé décrivant les critères de sélection qui seront utilisés par le Comité consultatif technique (TAC) indépendant pour évaluer et noter chaque proposition initiale.

Critères de notation	Description	Points	Évaluation
I. État de préparation et besoins du pays			
État de préparation du pays	<p>Tous les pays : Adéquation avec les stratégies nationales et les priorités d'investissement, et justification de la pertinence du projet proposé pour l'utilisation optimale des subventions du GAFSP.</p> <p>Mise en place d'un cadre institutionnel de coordination et de gouvernance interministérielle et multipartite</p> <p>De plus, pour les pays participant au CAADP : des critères spécifiques au CAADP, notamment la manière dont le projet proposé permettrait d'améliorer le score de performance issu du 4^e examen biennal, et la manière dont il renforcerait l'alignement sur la feuille de route de Kampala du CAADP.</p>	15	TAC
Besoins du pays	<ul style="list-style-type: none"> Le pays figure sur la liste FCS de la Banque mondiale : +3 points Le pays n'a jamais reçu de subvention dirigée par le pays dans le cadre du GAFSP : +2 points 	5	CU
SOUS-TOTAL (I. État de préparation et besoins du pays)		20	
II. Qualité de la proposition principale et état de préparation à la mise en œuvre			
Qualité technique	<ul style="list-style-type: none"> Analyse du problème en adéquation avec l'objectif de développement du projet Description du projet : objectifs, composantes et activités Thèmes transversaux Échelonnement des activités du projet dans le calendrier proposé Éléments justifiant l'intervention proposée, ainsi que le ciblage géographique et démographique Pérennité post-projet : institutions, systèmes, actifs, programmes 	35	TAC
Théorie du changement et cadre des résultats	<ul style="list-style-type: none"> Description de l'ensemble du projet, soit par le biais de la théorie du changement, soit par l'analyse du cadre logique : incluant la logique des résultats, depuis les activités jusqu'aux résultats attendus et aux impacts à long terme 	10	TAC

	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des risques et mesures d'atténuation claires et chiffrées (risques de mise en œuvre et risques sociaux, environnementaux, économiques, politiques et de sécurité pertinents) Matrice des résultats : objectifs et délais réalistes, indicateurs SMART, données de référence (si disponibles), responsabilités de suivi clairement définies et sources des données. Alignement sur le plan de suivi et d'évaluation 2022 du GAFSP 		
Budget détaillé	<ul style="list-style-type: none"> Montants par composante et par activité pour toutes les sources (GAFSP, cofinancement) Coûts unitaires, quantités et totaux 	10	TAC
État de préparation à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Solidité des dispositions institutionnelles et des rôles et responsabilités en matière de mise en œuvre Preuves des antécédents de l'organisme de mise en œuvre et de ses partenaires : projets antérieurs/actuels avec liens vers les évaluations ; montants gérés. Lacunes identifiées en matière de capacités et mesures d'atténuation (y compris le renforcement des capacités à long terme) Processus de consultation sur la proposition 	20	TAC
SOUS-TOTAL (II. Qualité de la proposition principale et état de préparation à la mise en œuvre)		75	
III. Aspects particuliers du^{9e} appel			
Solutions innovantes et intégrées	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle la proposition présente des innovations clairement définies, adaptées au contexte et éprouvées (technologiques, financières, institutionnelles ou politiques) et explique en quoi elle apporte une valeur ajoutée + <i>jusqu'à 5 points</i> Démontre l'intégration des résultats transversaux du GAFSP (résilience climatique et autonomisation des femmes et des filles, ou nutrition) et d'autres domaines thématiques (à savoir, l'utilisation durable de la biodiversité, l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en eau, la protection des ressources foncières et la santé des sols) dans la conception du projet, et explique en quoi cela contribue à la réalisation des objectifs de développement du projet : + <i>jusqu'à 5 points</i> 	10	TAC
Cofinancement et collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Les propositions ne prévoyant aucun cofinancement ne sont pas éligibles et ne seront pas soumises à l'évaluation du TAC. Le cofinancement indicatif n'est pas pris en compte. Le cofinancement en espèces et en nature est traité de la même manière Cofinancement hors du cadre d'aide publique au développement¹⁷ (c'est-à-dire donateurs et entités du secteur privé) : +3 pts 	7	CU

¹⁷ Le cofinancement peut provenir du secteur privé, du gouvernement et/ou des bénéficiaires.

	<ul style="list-style-type: none"> • Montant de cofinancement plus élevé (y compris les donateurs, les entités du secteur privé et les pays) (le montant du cofinancement représente au moins 50 % du montant demandé au GAFSP) : +4 pts 		
Participation du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'identification des opportunités de marché (couvrant tout l'éventail du secteur privé, du secteur naissant/informel au secteur structuré/commercial) • Clarté des rôles des acteurs privés • Clarté quant au rôle de l'activité proposée dans la création d'un environnement propice aux solutions du secteur privé. 	8	TAC
SOUS-TOTAL (III. Aspects particuliers au titre du^{9e}appel)		25	
TOTAL		120	

Annexe 2. Documents à fournir

Documents à fournir	Détails
1) Proposition dûment remplie	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les soumissions doivent utiliser le modèle de proposition prévu à cet effet. Les réponses doivent être rédigées en anglais ou en français.
2) Feuille de calcul budgétaire distincte	<ul style="list-style-type: none"> Les pays doivent soumettre deux tableaux budgétaires en utilisant le modèle de feuille de calcul budgétaire séparé.
3) Stratégies nationales actualisées en matière d'agriculture ou de sécurité alimentaire et/ou plan d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> Ne soumettez que des stratégies ou des plans d'action approuvés (sous forme de document électronique ou de lien Internet actif) – ne soumettez pas de projets. Les pays peuvent également soumettre d'autres stratégies, telles qu'une stratégie nationale de l'eau, un plan d'adaptation au changement climatique, une stratégie de nutrition, une stratégie de biodiversité ou une stratégie de gestion des terres, si celles-ci sont pertinentes pour le projet proposé. Pour les propositions multi-pays, les stratégies en matière d'agriculture ou de sécurité alimentaire de tous les pays participants doivent être incluses.
4) Une lettre officielle émanant du ministère des Finances et d'au moins un ministère compétent, approuvant la soumission éventuelle d'une proposition dans le cadre du présent appel à propositions	<ul style="list-style-type: none"> La lettre doit attester que le projet proposé : <ul style="list-style-type: none"> ➤ constitue une priorité du gouvernement pour améliorer la situation en matière de sécurité alimentaire ➤ complète et ne fait pas double emploi avec d'autres activités en cours menées par le gouvernement ou des partenaires de développement ➤ Confirme le montant de toute contribution gouvernementale au cofinancement (en espèces ou en nature) dans le modèle de feuille de calcul budgétaire (le cas échéant), et joignez un document supplémentaire conformément au point 7 – Preuve de cofinancement La lettre doit être signée par le ministre des Finances ou le secrétaire permanent de l'organisme gouvernemental chargé des relations avec les entités du GAFSP, ainsi que par le ministre ou le secrétaire permanent d'un ministère compétent Pour les propositions multi-pays, les lettres des responsables concernés de tous les pays doivent être incluses.
5) Approbation de la proposition par le groupe de travail sectoriel national (ou équivalent)	<ul style="list-style-type: none"> Les pays doivent utiliser les mécanismes de coordination des bailleurs de fonds existants (c'est-à-dire le mécanisme du coordinateur résident des Nations Unies, les groupes de travail sectoriels des bailleurs de fonds, etc). En l'absence de mécanisme existant, le pays doit organiser une réunion avec toutes les entités du GAFSP actives localement (BAD, BASD, BID, FIDA, BM, FAO et PAM). Pour les propositions multipays, les documents issus des réunions des bailleurs de fonds concernant tous les pays participants doivent être joints La lettre doit attester que le projet proposé : <ul style="list-style-type: none"> • A été examiné et approuvé par le groupe de travail sectoriel • vient en complément des engagements/investissements en cours et prévus des partenaires de développement dans le secteur agricole • La lettre est signée par le président du groupe de travail sectoriel ou son représentant (si un groupe de travail existe)

Documents à fournir	Détails
1) Proposition dûment remplie	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les soumissions doivent utiliser le modèle de proposition prévu à cet effet. Les réponses doivent être rédigées en anglais ou en français.
2) Feuille de calcul budgétaire distincte	<ul style="list-style-type: none"> Les pays doivent soumettre deux tableaux budgétaires en utilisant le modèle de feuille de calcul budgétaire séparé.
6) Une lettre de ES indiquant l'intention de soutenir un pays dans la soumission éventuelle d'une proposition complète dans le cadre du présent appel à propositions	<ul style="list-style-type: none"> Il est recommandé d'utiliser le modèle de lettre d'attestation de l'ES (document séparé, voir annexe 3) Si un ES choisit de ne pas utiliser le modèle fourni, la lettre doit inclure la confirmation que le ES : <ul style="list-style-type: none"> est disposé et prêt à agir en tant qu'ES ; la proposition a fait l'objet d'un contrôle de qualité technique adéquat ; le projet proposé complète et ne fait pas double emploi avec d'autres activités en cours menées par le gouvernement ou des partenaires de développement ; Confirmez tout montant de contribution de cofinancement (en espèces ou en nature) indiqué dans le modèle de feuille de calcul budgétaire (le cas échéant), et joignez un document supplémentaire conformément au point 7 – Preuve de cofinancement Conformément aux procédures d'approbation internes de l'ES, la lettre doit être signée par le haut responsable de l'ES chargé du GAFSP.
7) Justificatifs de cofinancement	<ul style="list-style-type: none"> Les demandeurs doivent fournir des pièces justificatives pour chaque source de cofinancement déclarée. Le type de justificatif requis dépend du statut du cofinancement. Confirmé : documents officiels confirmant l'engagement, tels qu'un accord de financement signé, une lettre d'allocation budgétaire, un document d'affectation des crédits publics ou un document de projet approuvé. Prévu : des documents démontrant une base formelle pour la contribution attendue, tels qu'une lettre d'intention, un projet de protocole d'accord ou une communication officielle du gouvernement confirmant le cofinancement.
8) Documents relatifs au projet	<ul style="list-style-type: none"> Pour les propositions qui viendront compléter un projet en cours ou en cours de réalisation, joindre le document de conception/d'évaluation du projet principal associé ; le dernier rapport d'état d'avancement/rapport de supervision ; le dernier aide-mémoire de mission ; les évaluations/examens de gestion. Pour les propositions qui viendront compléter des projets en cours de préparation, les documents de projet associés sont facultatifs.



Annexe 3. Modèle de lettre d'attestation SE

[Insérer la date]

Mme Shobha Shetty

Responsable de programme

Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP)

Chère Mme Shetty,

En tant qu'entité de supervision sélectionnée pour le projet proposé « [Insérer le nom du projet] » pour [Insérer le pays], soutenu par le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), nous certifions que les éléments suivants ont été pris en considération conformément aux lignes directrices du^{9e} appel à propositions du GAFSP :

1. [Nom de l'organisation] est disposée et prête à assumer le rôle d'entité de supervision pour le projet proposé.
2. Le projet proposé complète les autres activités en cours menées par le gouvernement ou les partenaires de développement et ne fait pas double emploi avec celles-ci.
3. Le projet proposé est conforme à la stratégie nationale de [Nom de l'organisation] dans [Nom du pays].
4. [Nom de l'organisation] apporte un cofinancement de [montant] USD. Les détails figurent dans le document ci-joint (voir le point n° 7 « Preuve de cofinancement » de l'annexe 2 – Documents requis à soumettre).
5. [Nom de l'organisation] a examiné la proposition et a formulé des suggestions d'amélioration ainsi que d'autres commentaires sur ses mérites techniques.

Cordialement,

[Insérer la signature d'un haut responsable de l'entité de supervision]